

«LES GARENNES* RANG DU FLIERS »****-CONDITIONS-**

En règle générale, les séjours ont une durée minimale d'une semaine, du samedi au samedi, sauf Week-end et hors saison.

Les Mobil homes sont mis à votre disposition : WEEK-END arrivée avant 12H00 et départ avant 18H00

SEJOUR A LA SEMAINE : Du Samedi à partir de 14H00 au Samedi suivant avant 10H00.

Les prix sont forfaitaires établis selon la période et l'équipement choisi. Merci de joindre un acompte de **25% à l'inscription** et de régler le solde **30 jours avant le début du séjour**. **Pour toute réservation à moins de 30 jours de votre arrivée au camping et pour toute réservation de Week-end, le paiement intégral du séjour sera exigé à la réservation.**

L'entretien courant de l'installation incombe aux séjournants. **N'OUBLIEZ PAS de vous munir de draps, de couvertures ou de couettes, d'oreillers (les couvertures et les oreillers ne sont plus fournis), de linge de table, de toilette, de torchons de cuisine et de produits d'entretien.**

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes ne peut en aucun cas excéder le nombre de places de l'installation attribuée.

Deux chèques de caution : un chèque de 150,00€ pour le Mobil Home et un chèque de 80,00€ pour le ménage seront à envoyer à la FOS PTT du NORD (chèques non encaissés). Ils vous seront restitués dans les 15 jours qui suivent votre départ, si aucune remarque n'est soulevée.

Attestation d'assurance Villégiature : vous devez fournir une attestation de responsabilité civile couvrant les risques dans un camping. Document à remettre à la Fos PTT du Nord dès votre inscription.

-MINEURS-

Les mineurs sont sous la garde et l'entière responsabilité des adultes qui les accompagnent.

-ANIMAUX-

Les animaux ne sont pas admis.

-MODIFICATIONS-

Toutes les modifications de séjour en terme de dates, de durée de séjour, ainsi que de composition familiale doivent faire l'objet d'un accord préalable de la FOS PTT DU NORD. Toute demande de modification devra être adressée à la FOS PTT DU NORD.

-ANNULATIONS-**. du fait de l'adhérent**

-Entre 1 mois et 15 jours avant la date de départ, il sera retenu **25%** du montant total de la facture.

-Entre 14 jours et 72 heures avant la date de départ, il sera retenu **50%** du montant total de la facture.

-48 heures avant la date de départ, il sera retenu **75%** du montant total de la facture.

. du fait de la FOS PTT DU NORD

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, la FOS PTT DU NORD se réserve le droit de modifier les prestations ou d'annuler les séjours. Dans le cas de modification de prestations, l'adhérent aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation, les sommes versées au titre des séjours seront remboursées intégralement.

-RESPONSABILITE-

En cas d'accidents et d'incidents entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral ou en cas de difficultés locales nous conduisant, dans l'intérêt des participants, à modifier l'exécution des programmes, la FOS PTT DU NORD ne pourrait être tenu pour responsable des cas de force majeure, des cas fortuits ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour et des activités.

- DONNÉES A CARACTÈRES PERSONNELS (RGPD)-

Les données collectées et enregistrées par le COS dans son système informatique ont pour finalité de permettre la gestion des réservations et l'exécution des différentes prestations afférentes ainsi que la gestion d'opérations notamment techniques pour améliorer, adapter et personnaliser les prestations et outils du COS (études, maintenance, tests techniques, etc...) Ces données peuvent également être communiquées à des fins de communication commerciale et de mise en œuvre d'opérations promotionnelles adaptées aux besoins spécifiques des clients. Pour ces finalités, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par le COS à des services internes du COS. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. L'opposition du client à la collecte, à l'enregistrement des données personnelles le concernant, nécessaires à la vente ou à l'exécution du séjour et de ses prestations afférentes engendrerait de facto l'impossibilité pour le COS d'assurer tout ou partie de la prestation demandée. Chaque client dispose d'un droit strictement personnel d'accès, de rectification, de définir des directives quant au sort de ses données qu'il pourra exercer auprès du COS